

14ème législature

Question N° : 97556	De M. Philippe Duron (Socialiste, écologiste et républicain - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > électricité	Analyse > télérelève. compteurs. déploiement.
Question publiée au JO le : 12/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de signalement : 29/11/2016 Date de renouvellement : 22/11/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Duron attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur les réactions soulevées par la pose des compteurs Linky. Des habitants ainsi que des maires de sa circonscription du Calvados l'interpellent sur les éventuels dangers que représentent ces nouveaux compteurs. Ils craignent l'émission d'ondes électromagnétiques engendrées par les courants porteurs en ligne (CPL) destinées à relever les consommations qui ont une fréquence de 75 kHz, de ce fait ils présentent un danger pour l'organisme. Par ailleurs, ses interlocuteurs relèvent que la puissance disponible, déterminée lors de la signature du contrat par l'utilisateur, peut être ajustée sans son avis en fonction de la consommation de celui-ci entraînant, de ce fait, un surcoût dans l'abonnement sans que l'utilisateur en soit conscient : actuellement le coût de la location d'un compteur est fonction de la puissance maximale autorisée (en kW) à quoi il faut ajouter le coût de l'énergie consommée en kWh. Enfin la fiabilité de ce nouveau compteur semblerait beaucoup plus faible (15 ans d'utilisation) que celle des anciens compteurs (50 ans d'utilisation) ce qui engendrerait un surcoût pour l'opérateur Enedis, bien entendu répercuté sur les factures des usagers. Il semblerait que l'utilisateur ait la possibilité de refuser le changement de compteur. Malheureusement cette option n'apparaît nulle part dans les contrats proposés par Enedis. Il souhaiterait qu'elle puisse demander à ses services d'apporter des réponses aux questions soulevées.